

Québec, le 10 décembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 novembre 2020, le député de Nelligan, M. Monsef Derraji, déposait une pétition à l'Assemblée nationale (1741-20201103) concernant le processus de restructuration financière de Nemaska Lithium (Nemaska), jugé inadéquat par les pétitionnaires. La pétition demande au gouvernement du Québec de défendre et de protéger les intérêts des familles québécoises qui ont soutenu le projet de Nemaska depuis 2010.

Selon moi, la structure financière mise en place par la société minière n'était pas viable dès le départ, au printemps 2018. Après avoir levé plus de 456 millions de dollars en capitaux, moins de dix mois plus tard, la direction annonçait un dépassement de coûts de l'ordre de 40 %, rendant le projet non viable.

L'incapacité de l'entreprise à recruter de nouveaux partenaires financiers à la suite de l'annonce de ces dépassements de coûts en février 2019 en témoigne. Il s'est écoulé plus d'une année complète dans l'espoir de recruter des investisseurs, sans aucun succès. Le constat du groupe Pallinghurst, à la suite à la revue diligente, était clair et sans équivoque; il ne pouvait pas investir dans Nemaska dans sa structure actuelle.

Un projet de cette envergure aurait dû être appuyé par des investisseurs stratégiques et solides plutôt que par de petits actionnaires. Il est injuste qu'ils aient été amenés à investir des sommes importantes dans un projet aussi risqué.

Rappelons également que le processus de restructuration financière de l'entreprise est réalisé en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Un appel de propositions d'investissement a été effectué. Celui-ci a été encadré par PricewaterhouseCoopers, à titre de contrôleur désigné par la Cour supérieure du Québec.

...2

Le gouvernement du Québec est donc intervenu dans ce dossier conformément au cadre établi par la loi et par le tribunal. Je suis d'avis qu'il serait inapproprié que nous intervenions d'une autre manière dans ce processus judiciaire, dont l'indépendance doit être préservée.

L'objectif du gouvernement du Québec demeure de valoriser cette ressource stratégique qu'est le lithium tout en développant la filière des matériaux de batteries, et ce, au bénéfice de toute la population québécoise.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Fitzgibbon